

Commune de

BEUVRON-EN-AUGE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu pour être annexé à la délibération du
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Beuvron-en-Auge,
Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 26/08/2019
APPROUVÉ LE : 02/03/2020

Dossier 18021410
02/03/2020

réalisé par



Auddicé Urbanisme
186 Bd François 1^{er}
76600 LE HAVRE
02 35 46 55 08

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. PREAMBULE.....	4
1.1 Contenu du PADD.....	5
1.2 Structuration du PADD.....	7
CHAPITRE 2. LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES.....	8
2.1 Objectif n°1 : Préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement beuvronnais comme atouts majeurs du développement territorial.....	9
Axe 1 : Préserver l'identité rurale et augeronne de la commune.....	9
Axe 2 : Valoriser les grands ensembles naturels et le patrimoine paysager.....	9
Axe 3 : Préserver et valoriser les ressources du territoire.....	9
Axe 4 : Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques.....	9
2.2 Objectif n°2 : Asseoir une stratégie de développement économique s'appuyant sur les atouts locaux.....	10
Axe 1 : Conforter une offre touristique diversifiée.....	10
Axe 2 : Pérenniser l'activité agricole.....	10
Axe 3 : Soutenir les activités économiques à Beuvron-en-Auge.....	10
Axe 4 : Conforter les infrastructures de déplacement et de stationnement à Beuvron-en-Auge participant au développement de l'activité économique.....	10
2.3 Objectif n°3 : Prévoir un développement urbain équilibré à Beuvron-en-Auge.....	11
Axe 1 : Promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer la centralité de Beuvron-en-Auge.....	11
Axe 2 : Adapter l'offre de logements aux besoins de la commune.....	11
Axe 3 : Conforter l'offre en équipements et services publics.....	11
Axe 4 : Encourager les Beuvronnais à utiliser les transports alternatifs à la voiture.....	11
ANNEXES - CARTOGRAMMES.....	12
Annexe 1 – Cartogramme de l'objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement beuvronnais comme atouts majeurs du développement territorial.....	13
Annexe 2 – Cartogramme de l'objectif 2 : Asseoir une stratégie de développement économique s'appuyant sur les atouts locaux.....	14
Annexe 3 – Cartogramme de l'objectif 3 : Prévoir un développement urbain équilibré et solidaire.....	15

CHAPITRE 1. PREAMBULE

1.1 Contenu du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une pièce essentielle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : il constitue le **guide stratégique pour le développement du territoire pour les 10 prochaines années et est considéré comme la clé de voute du PLU.**

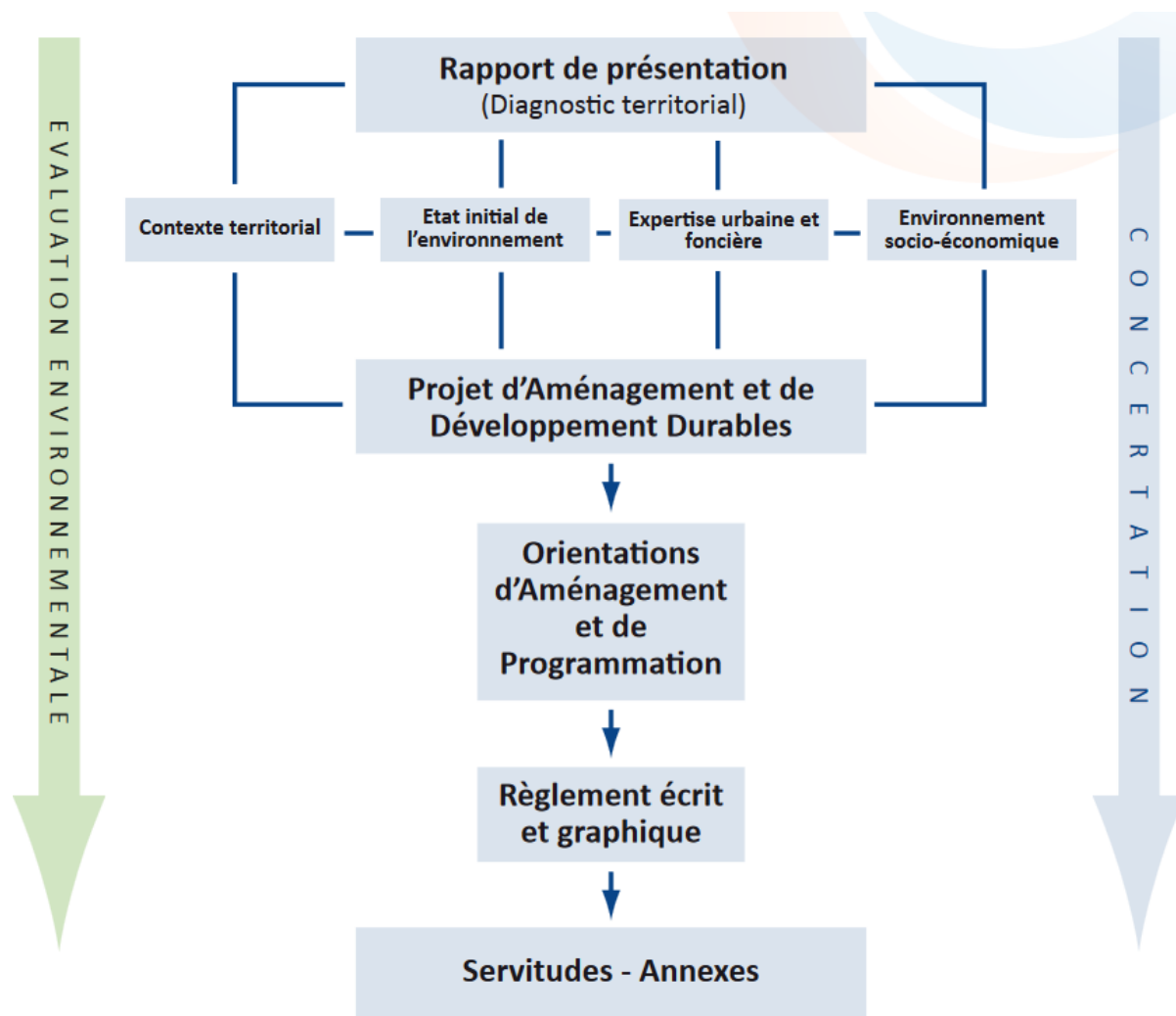


Figure 1. La place du PADD dans le PLU

Le PADD est un **document simple et non technique** qui doit être accessible à tous les citoyens et qui permet d'appréhender la stratégie de développement territorial à un horizon temporel d'une dizaine d'années. **Le PADD du PLU de Beuvron-en-Auge a été élaboré pour une période de référence qui s'étale de 2019 à 2030.**

Des objectifs chiffrés de maîtrise de la consommation d'espaces sont fixés dans le document, à l'échelle de la commune.

Si les orientations du PADD ne sont pas opposables aux tiers, elles font l'objet d'une traduction dans les pièces réglementaires du document d'urbanisme : Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement écrit et graphique.

Il s'agit d'un document de synthèse entre l'urbanisme réglementaire et l'urbanisme de projet. Les orientations du PADD sont issues des enjeux identifiés en phase diagnostic et de la vision prospective portée par les élus locaux, en lien avec les compétences des partenaires locaux.

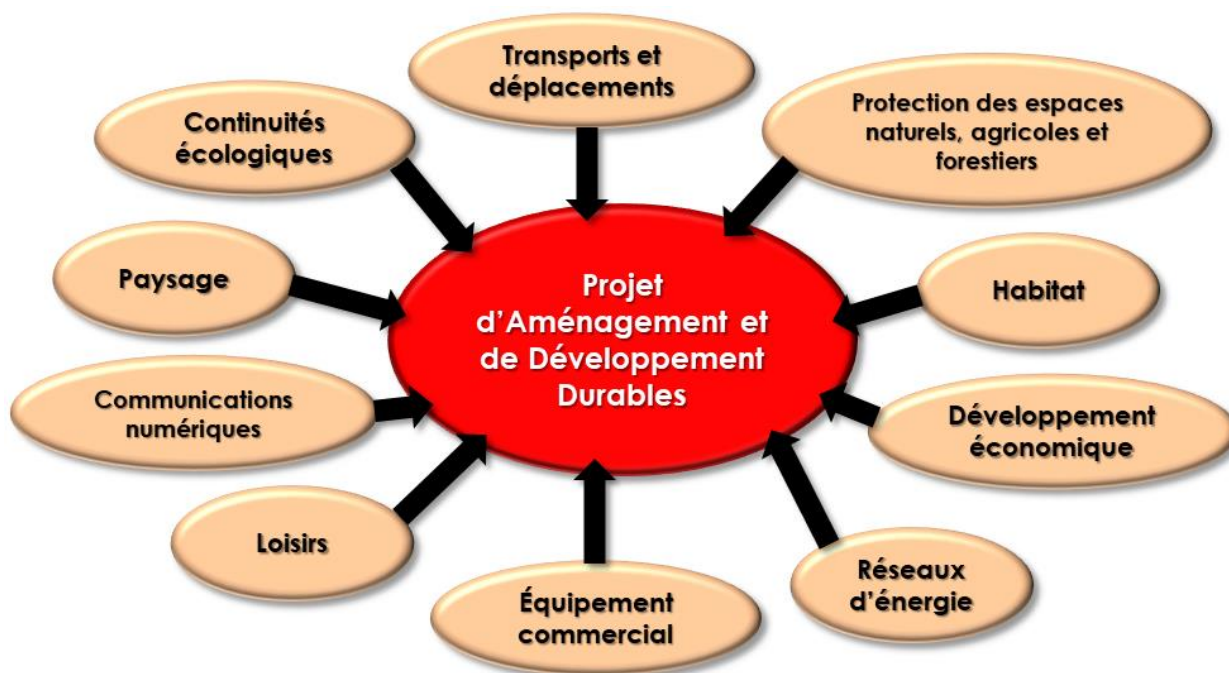


Figure 2. Thématiques abordées dans le PADD

Ce que dit le Code de l'Urbanisme :

L'article L151-5 du Code de l'Urbanisme précise le **contenu du PADD** :

« *Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

L'article L153-12 du Code de l'Urbanisme impose la réalisation d'un **débat sur les orientations du PADD** :

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

Un débat a donc été organisé au sein du Conseil Municipal le 11/03/2019.

1.2 Structuration du PADD

Le PADD du PLU de Beuvron-en-Auge est structuré autour de 3 grands objectifs transversaux :

- **Objectif n °1 : Préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement beuvronnais comme atouts majeurs du développement territorial ;**
- **Objectif n °2 : Asseoir une stratégie de développement économique s'appuyant sur les atouts locaux ;**
- **Objectif n °3 : Prévoir un développement urbain équilibré à Beuvron-en-Auge.**

Chaque objectif est ensuite traduit en axes et en orientations / actions. Ces dernières sont localisées autant que possible sur des cartogrammes annexés au Projet d'Aménagement et de Développement Durables, qui ont uniquement une valeur illustrative pour faciliter la compréhension du projet de territoire.

CHAPITRE 2. LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

2.1 Objectif n °1 : Préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement beuvronnais comme atouts majeurs du développement territorial

4 axes stratégiques sont définis pour atteindre cet objectif :

Axe 1 : Préserver l'identité rurale et augeronne de la commune

- ✓ Conserver et valoriser les ambiances remarquables du centre-bourg de Beuvron-en-Auge
- ✓ Identifier les constructions remarquables qui contribuent à l'identité augeronne de Beuvron-en-Auge
- ✓ Permettre le changement de destination des anciens bâtiments agricoles de caractère patrimonial
- ✓ Veiller à la qualité architecturale et à l'insertion des nouvelles constructions dans leur environnement paysager et bâti
- ✓ Soigner les transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles

Axe 2 : Valoriser les grands ensembles naturels et le patrimoine paysager

- ✓ Protéger les éléments du patrimoine naturel de la commune

Axe 3 : Préserver et valoriser les ressources du territoire

- ✓ Maîtriser les rejets pluviaux lors des futures opérations d'aménagement
- ✓ Préserver les réservoirs de biodiversité
- ✓ Préserver les corridors écologiques
- ✓ Favoriser les secteurs desservis par le réseau d'assainissement collectif

Axe 4 : Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques

- ✓ Conserver les éléments du patrimoine naturel favorisant l'infiltration des eaux pluviales

2.2 Objectif n °2 : Asseoir une stratégie de développement économique s'appuyant sur les atouts locaux

4 axes stratégiques sont définis pour atteindre cet objectif :

Axe 1 : Conforter une offre touristique diversifiée

- ✓ Conforter Beuvron-en-Auge comme la porte d'entrée de la « Route du Cidre »
- ✓ Accompagner la fréquentation sur les sites touristiques
- ✓ Valoriser et développer les grandes infrastructures de déplacement à des fins touristiques
- ✓ Faciliter les déplacements vers le littoral, les marais et la vallée de la Dives

Axe 2 : Pérenniser l'activité agricole

- ✓ Promouvoir une agriculture durable dans le respect du terroir augeron
- ✓ Soutenir l'évolution et le maintien des exploitations agricoles
- ✓ Assurer les continuités à l'échelle du territoire

Axe 3 : Soutenir les activités économiques à Beuvron-en-Auge

- ✓ Favoriser le maintien des commerces de proximité et le développement des activités de service
- ✓ Promouvoir l'implantation des artisans d'art sur la commune

Axe 4 : Conforter les infrastructures de déplacement et de stationnement à Beuvron-en-Auge participant au développement de l'activité économique

- ✓ Sécuriser le réseau viaire et maîtriser la circulation automobile
- ✓ Conforter l'offre de stationnement
- ✓ Affirmer la place du piéton dans le centre-bourg
- ✓ Confirmer le projet de voie de contournement du centre-bourg

2.3 Objectif n°3 : Prévoir un développement urbain équilibré à Beuvron-en-Auge

4 axes stratégiques sont définis pour atteindre cet objectif :

Axe 1 : Promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer la centralité de Beuvron-en-Auge

- ✓ **Limiter l'étalement urbain vers les espaces naturels et agricoles**
- ✓ **Densifier prioritairement le centre-bourg**
- ✓ **Permettre l'évolution maîtrisée de l'habitat aux Forges de Clermont**

La commune de Beuvron-en-Auge souhaite s'inscrire dans une stratégie de gestion économe du foncier et de maîtrise de la consommation d'espaces. Aucune extension urbaine pour l'habitat vers les espaces agricoles et naturels n'est envisagée dans le PLU de Beuvron-en-Auge.

Axe 2 : Adapter l'offre de logements aux besoins de la commune

- ✓ **Accueillir de nouveaux ménages résidents**
- ✓ **Proposer une offre de logement adaptée afin de favoriser la mixité sociale et générationnelle**
- ✓ **Maintenir le niveau de desserte du transport scolaire**

Suite à la présentation de scénarii de développement aux différentes instances de travail sur le PLU de Beuvron-en-Auge, une hypothèse d'accueil d'environ 25 habitants a été retenue, soit un besoin d'environ 10 à 15 nouveaux logements sur la période 2019 – 2030.

Axe 3 : Conforter l'offre en équipements et services publics

- ✓ **Affirmer le cœur de village comme centralité de la vie beuvronnaise**
- ✓ **Conforter les structures d'équipements publics existants**

Axe 4 : Encourager les Beuvronnais à utiliser les transports alternatifs à la voiture

- ✓ **Encourager la pratique du covoiturage**

ANNEXES - CARTOGRAMMES

Annexe 1 – Cartogramme de l'objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement beuvronnais comme atouts majeurs du développement territorial

Commune de Beuvron-en-Auge (14)
Plan Local d'Urbanisme
Projet d'Aménagement et de Développement Durables

OBJECTIF 1 : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT BEUVRONNAIS COMME ATOUTS MAJEURS DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

AXE 1 : Préserver l'identité rurale et augeronne de la commune

-  Conserver et valoriser les ambiances remarquables du centre-bourg
-  Identifier les constructions remarquables (non exhaustif)
-  Permettre le changement de destination des anciens bâtiments agricoles de caractère patrimonial
-  Veiller à la qualité architecturale et à l'insertion des nouvelles constructions dans leur environnement paysager et bâti
-  Soigner les transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles

AXE 2 : Valoriser les grands ensembles naturels et le patrimoine paysager

Protéger les éléments du patrimoine naturel (non exhaustif) :

-  Mares
-  Le Doigt
-  Vergers
-  Alignement boisés
-  Espaces boisés

AXE 3 : Préserver et valoriser les ressources du territoire

-  Maîtriser les rejets pluviaux lors des futures opérations d'aménagement

Préserver les réservoirs de biodiversité :

-  ZNIEFF I
-  Espaces boisés
-  Le Doigt

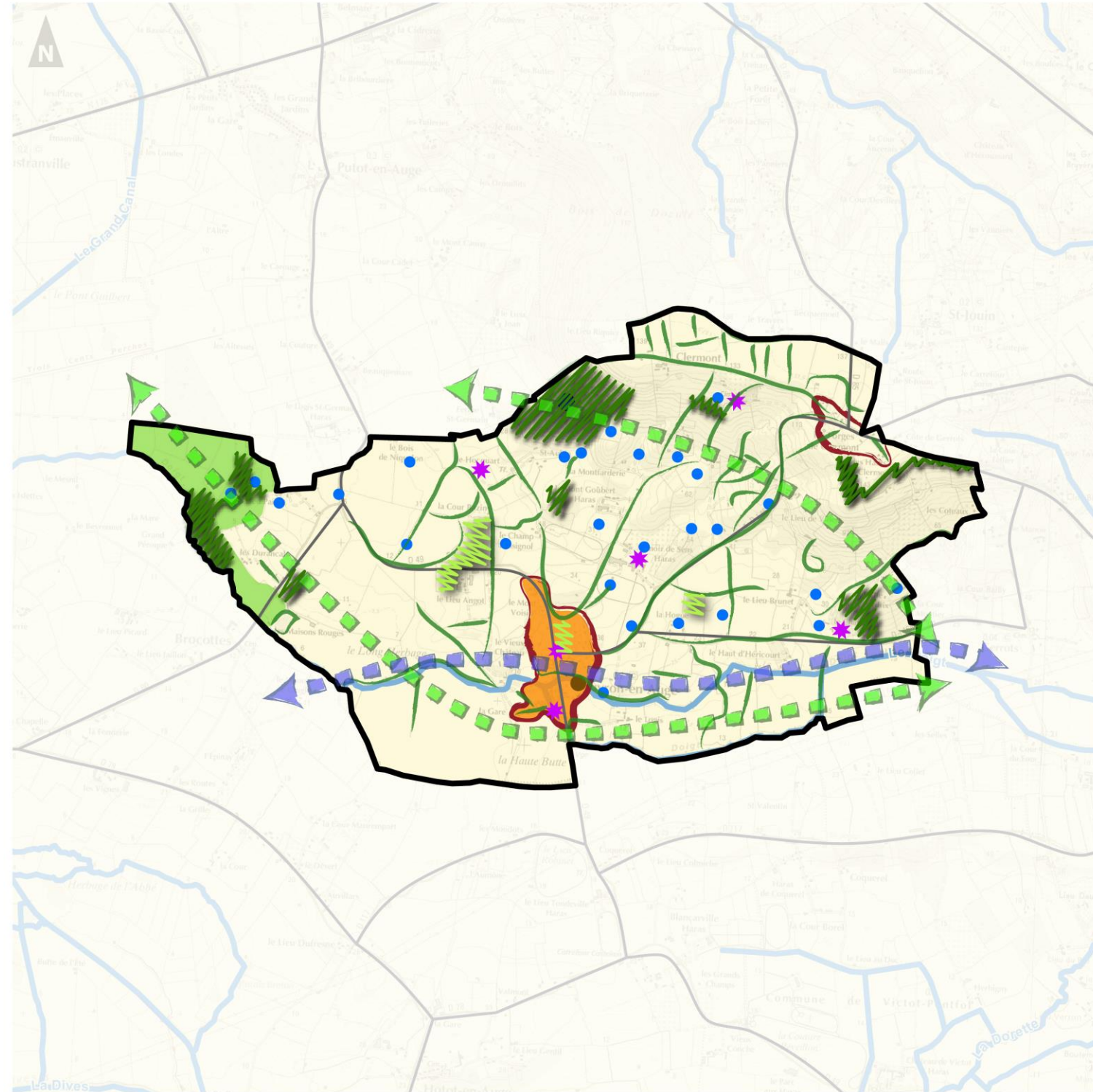
Préserver les corridors écologiques

-  Favoriser les secteurs desservis par l'assainissement collectif

AXE 4 : Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques

-  Conserver les éléments du patrimoine naturel favorisant l'infiltration des eaux pluviales

 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN25
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2018



Cartogramme à valeur illustrative, annexé au PADD





Carte 1. Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement beuvronnais comme atouts majeurs du développement territorial

Annexe 2 – Cartogramme de l'objectif 2 : Asseoir une stratégie de développement économique s'appuyant sur les atouts locaux




Commune de Beuvron-en-Auge (14)
Plan Local d'Urbanisme
Projet d'Aménagement et de Développement Durables

OBJECTIF 2 : ASSEoir UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE S'APPUYANT SUR LES ATOUTS LOCAUX



AXE 1 : Conforter une offre touristique diversifiée

-  Conforter Beuvron-en-Auge comme la porte d'entrée de la « route du Cidre »
-  Accompagner la fréquentation sur les sites touristiques
-  Valoriser et développer les grandes infrastructures de déplacement à des fins touristiques
-  Faciliter les déplacements vers le littoral, les marais et la vallée de la Dives





AXE 2 : Pérenniser l'activité agricole

-  Promouvoir une agriculture durable dans le respect du terroir auvernon
-  Soutenir l'évolution et le maintien des exploitations agricoles
-  Assurer les continuités agricoles à l'échelle du territoire

AXE 3 : Soutenir les activités économiques à Beuvron-en-Auge

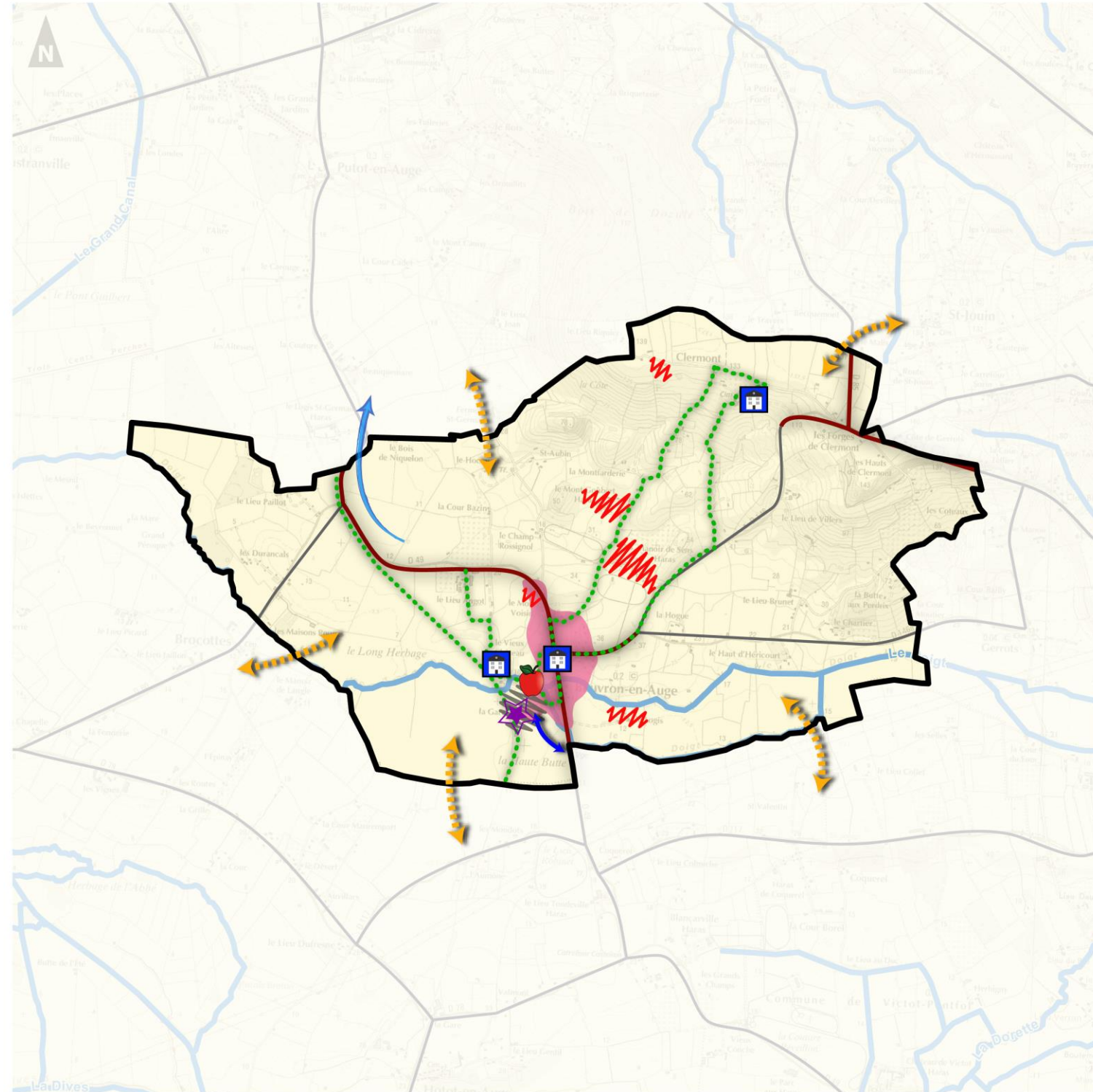
-  Favoriser le maintien des commerces de proximité et le développement des activités de service
-  Promouvoir l'implantation des artisans d'art sur la commune

AXE 4 : Conforter les infrastructures de déplacement et de stationnement à Beuvron-en-Auge participant au développement de l'activité économique

-  Sécuriser le réseau viarie et maîtriser la circulation automobile
-  Conforter l'offre de stationnement
-  Affirmer la place du piéton dans le centre-bourg
-  Confirmer le projet de voie de contournement du centre-bourg



(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN25
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2018



Cartogramme à valeur illustrative, annexé au PADD




Carte 2. Objectif 2 : Asseoir une stratégie de développement économique s'appuyant sur les atouts locaux

Annexe 3 – Cartogramme de l'objectif 3 : Prévoir un développement urbain équilibré et solidaire



Commune de Beuvron-en-Auge (14)
Plan Local d'Urbanisme
Projet d'Aménagement et de Développement Durables

OBJECTIF 3 : PREVOIR UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE A BEUVRON-EN-AUGE



AXE 1 : Promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer la centralité

-  Limiter l'étalement urbain vers les espaces naturels et agricole
-  Densifier prioritairement le centre-bourg
-  Permettre l'évolution maîtrisée de l'habitat aux Forges de Clermont


AXE 2 : Adapter l'offre de logement aux besoins des ménages

-  Accueillir de nouveaux ménages résidents
-  Maintenir le niveau de desserte du transport scolaire

AXE 3 : Conforter l'offre en équipements et services publics

-  Affirmer le coeur de village comme centralité de la vie beuvronnaise
-  Conforter les structures d'équipements publics existants

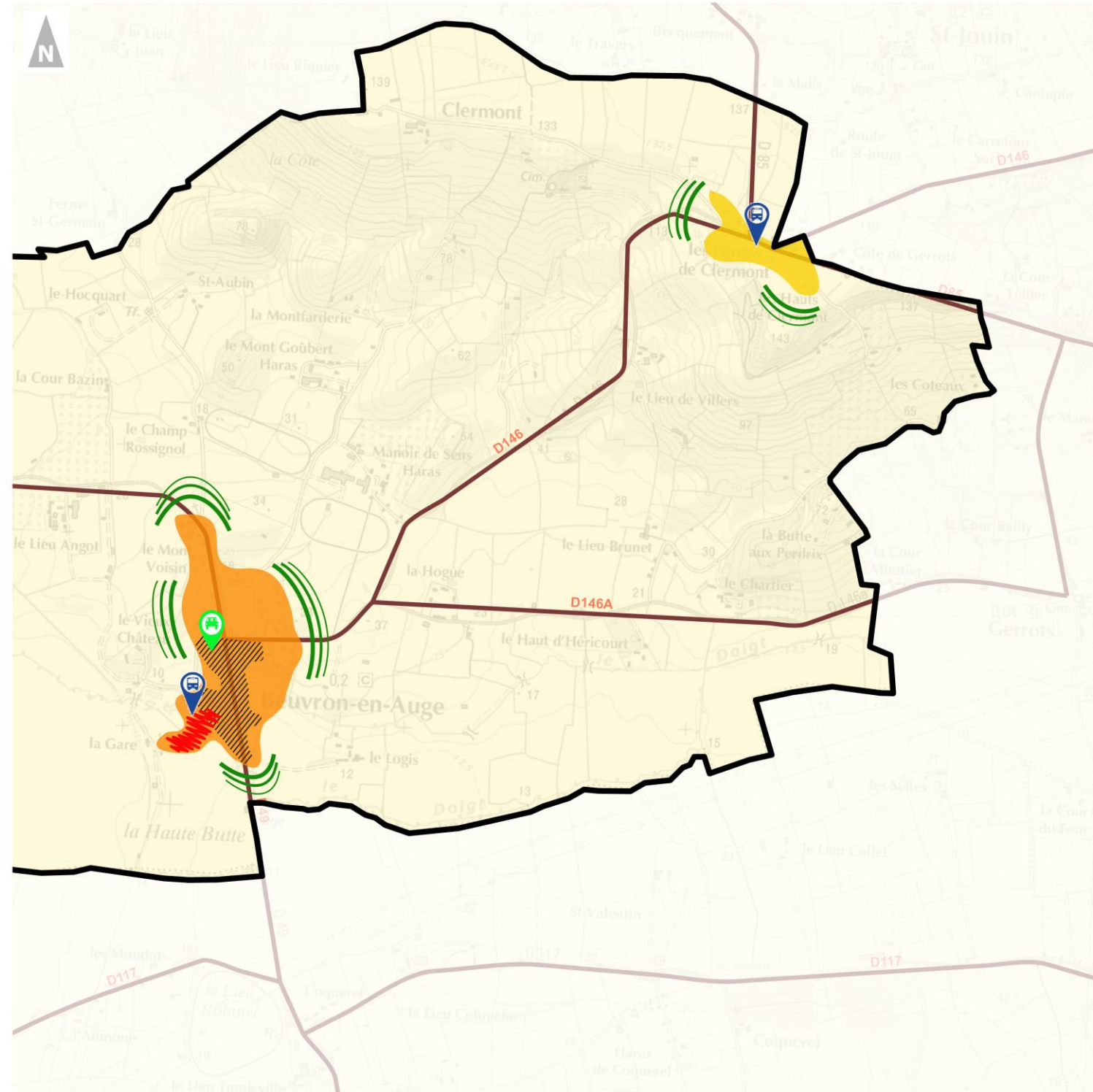
AXE 4 : Encourager les Beuvronnais à utiliser les transports alternatifs à la voiture individuelle

-  Encourager la pratique du covoiturage



(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN25
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2018



Cartogramme à valeur illustrative, annexé au PADD

Carte 3. Objectif 3 : Prévoir un développement équilibré et solidaire